



**SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
SAR**

**CAHIER DES CHARGES
DU CHEF TECHNIQUE
DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE SAR (CE SAR)**

Lausanne, le 16 mars 1996

Cahier des charges du chef technique de la Commission d'Élevage SAR (CE SAR)

1. Veiller à ce que les moniteurs éleveurs SAR reçoivent la formation technique et scientifique correspondant aux besoins de leur charge. Ceci comprend :

1.1. Suivre l'évolution des connaissances scientifiques sur tous les sujets touchant l'élevage de reines et plus particulièrement sur :

- La biologie de l'élevage des reines
- La biologie de l'accouplement
- Les méthodes de sélection
- Les techniques d'élevage
- La conduite des stations de fécondation
- L'insémination artificielle

1.2. Apporter dans les cours de cadres de la CE SAR, les éléments nécessaires pour organiser la formation des moniteurs lors des cours de base et des cours de perfectionnement annuels théoriques et pratiques

1.3. Diriger ces cours et y présenter personnellement des exposés et démonstrations, en faisant appel si nécessaire à d'autres intervenants

1.4. Créer et fournir aux participants des documents supports de cours

1.5. Conseiller les moniteurs dans le choix du matériel génétique qui sera mis à disposition des apiculteurs lors des cours d'élevage; en particulier les aider à éviter la consanguinité

1.6. Conseiller les groupes responsables de stations de fécondation.

2. Gérer la tenue des registres, du contrôle de pureté et des stations de fécondation.

Ainsi fait à Lausanne le 16 mars 1996

Le président SAR : Paul Girod / Le responsable de la vulgarisation SAR Fernand Métrailler / Le responsable technique : Charles Maquelin